

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-575 DU 24 NOVEMBRE 1998

Chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE,
ministre du Plan de la restructuration économique
et de la promotion de l'emploi de l'intérim du
Président de la République pour compter
du 25 novembre 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République,
chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Albert TEVOEDJRE, ministre
du Plan de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi est
chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour
Paris (République française).

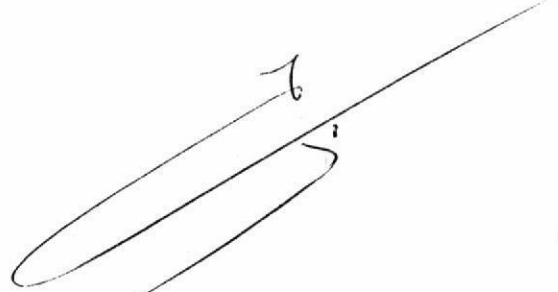
.../...

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Albert TEVOEDJRE durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 novembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop and a small 'i' at the end, and a shorter horizontal stroke above it.

Mathieu KEREKOU. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MPREPE 2 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-